



dépot de garantie amputé

Par **missnam**, le **15/02/2013** à **10:29**

Bonjour,

j'ai quitté la maison que j'ai occupé pendant 8 ans fin décembre. Nous avons fait l'EDL de sortie et la responsable de l'agence m'a demandé de nettoyer la cheminier et de javelliser le lavabo afin qu'elle ne fasse pas appel à une entreprise de nettoyage. Chose que j'ai faite le lendemain apportant à l'agence les photos. Elle a noté sur l'EDL que les arbres étaient à tailler et qu'il y avait des traces de salpêtre et qu'il fallait en avertir le propriétaire, elle ne m'a alors pas dit qu'elle pouvait me facturer la taille des arbres (un arbre ne se taille pas en janvier et nous l'avions fait au printemps). Je pensais donc qu'elle devait juste en informer le propriétaire. J'ai été naïve....

Je reçois ensuite le chèque de remboursement amputé de 150 € pour taille des arbres; sans devis ni facture.

Je trouve le procédé très cavalier et malhonnête vu que nous avons vécu 8 ans dans une maison qui n'a cessé de se dégrader (trou ds les murs, salpêtre,...) que nous n'avons cessé de réparer et améliorer à nos frais...De plus l'état des arbres n'est pas mentionné dans l'EDL d'entrée (taillé/non taillé??)

Que puis-je faire pour récupérer mon argent?

Merci pour vos réponses

Par **HOODIA**, le **15/02/2013** à **13:45**

Rien !

Vous avez de la chance que l'élagage ne coute que 150 euros avec le déplacement...

Le locataire doit faire l'entretien du jardin ,et doit pouvoir fournir les certificats de ramonages .

Par **janus2fr**, le **15/02/2013** à **15:40**

Bonjour Hoodia,

Vous y allez un peu fort en répondant "rien" alors que le bailleur se permet de faire une retenue sur le dépôt de garantie du locataire sans fournir le moindre justificatif (devis ou facture).

En l'absence d'un tel justificatif, le bailleur doit rendre la somme indument retenue...

Par **HOODIA**, le **15/02/2013** à **19:18**

Oui , je le voyais ainsi avec une facture d'un pro acquittée et , également pour le ramonage .
Il est vrai que pour 150 euros ,déduction du déplacement et de l'élimination des branches il ne doit pas faire fortune ou alors ...mais ceci est un autre problème.

.